



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE  
TAHITI



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DELIBERATION N°076/2012 DU 02 OCTOBRE 2012

*Autorisant le Maire à signer le projet de convention fixant les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation facultative de professionnalisation.*

**L'an deux mille douze, le mardi deux octobre à huit heures trente-cinq,**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

**Madame Eliza YAO THAM SAO et Monsieur Yves DOOM,** ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	<b>28/09/2012</b>
Date d'affichage :	<b>28/09/2012</b>

#### Résultats des votes

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstentions	<b>04</b>

**La délibération est adoptée à la majorité**

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

**8/10/2012**

Affichage de la présente délibération le :

.....

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Béatrice VERNAUDON
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	Marc ATIU
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc	X		
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora	X		
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William		X	Mairai SUN
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	Yvette LICHTLE
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	Miriama MACE
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FREBAULT Pierre		X	
32	DOOM Yves	X		
33	TIRAE Aldo	X		
<b>21</b>			<b>12</b>	<b>5</b>

## **DELIBERATION N°076/2012 DU 02.10.2012**

**Autorisant le Maire à signer le projet de convention fixant les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation facultative de professionnalisation.**

---

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n° 054/2012 du 27 juin 2012 approuvant le principe de Délégation de Service Public de l'eau potable à Pirae ;
- VU la délibération n° 33 du Conseil d'Administration du CGF du 16 août 2012 ;
- VU les nécessités de service ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 02.10.2012

<b>ADOPTE</b>	
VOTANTS	<b>26</b>
POUR	<b>22</b>
CONTRE	<b>00</b>
ABSTENTION	<b>04</b>

**ADOPTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le Maire, ou le premier adjoint en cas d'empêchement du Maire, est autorisé à signer le projet de convention ci-joint, ayant pour objet de définir les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation facultative de professionnalisation réalisée par le Centre de Gestion et de Formation (CGF) suite à une demande de formation de la part de la commune.

**Article 2. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

**Extrait certifié conforme au Registre des délibérations**

Le Maire,

  
Béatrice VERNAUDON, 

Acte rendu exécutoire  
après envoi à la Subdivision administrative

Le... 17/10/2012 .....

et publication du ... 24/10/2012 .....

  
Béatrice VERNAUDON